

DECISION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTAIS

Objet : 2023-22 Souscription des marchés d'assurances Dommage Ouvrage & Tous Risques Chantier pour les travaux de réhabilitation du théâtre « le Sillon »

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10,

Vu l'article R2123-1 du Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil communautaire prise en séance du 29 septembre 2020, portant délégation de pouvoirs au Président pour prendre toute décision relative aux marchés, accords-cadres de fournitures et services passés selon la procédure adaptée, et aux marchés, accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 200 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ou les décisions de poursuivre, lorsque les crédits sont prévus au budget annuel ou sont affectés par autorisation de programme à un projet d'investissement,

Considérant la nécessité de désigner un titulaire pour la souscription des marchés d'assurances Dommage Ouvrage & Tous Risques Chantier pour le théâtre « le Sillon »,

DECIDE

Article 1 : Un marché a été attribué, conformément à l'avis favorable de la Commission MAPA réunie le 05 mars 2024, à la société ZURICH INSURANCE Public Limited Company, représentée par la société de courtage VERSPIREN, dont le siège est situé à Montpellier (34965 Cedex 2), Direction des services aux entreprises – CS 99027.

<i>Désignation</i>	<i>Montant du marché T.T.C.</i>
Assurance Dommage Ouvrage	24 213,82 €
Assurance Tous Risques Chantier	6 679,27 €
Montant total du marché	30 893,09 €

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil communautaire, un extrait en sera publié sur le site internet de la Communauté de communes et un exemplaire notifié à son destinataire.

Article 3 : Monsieur le Président de la Communauté de communes est chargé de l'exécution de la présente décision.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous Préfet de l'Hérault, à LODEVE

Fait à CLERMONT L'HERAULT,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontois,



Claude REVEL.

Le 05 mars 2024